

Cahier de doléances du Tiers État de Dampmesnil (Eure)

Doléance plainte et remontrance de la paroisse de dampmesnil sa Majesté voulant bien apest apres avoir ordonné la convocation des etats generaux de son royaume tandre sa solitude¹ paternelle jusqu'à permettre que chaque communauté exprime en particullier et les abus de toute nature dont elle est la victime et les maitre sous les yeux de la nation assemblée les habitants de la paroisse de dampmesnil

1 la suprêcion des aides et des gabelles les droits deja tres onéreux pour eux meme le deviennent encor davantage par la maniere dont il sont perçus pour ce qui est de la gabelle les vexes qui lacompagné sont audesus de toutes expression les parolles sacrées de Sa Majesté sur un impost ausy desastraux ont resenty jusqu'au sont de la province et il ne nous est pas permis que sa bonté ne nous en delivre.

2 que les biens noble eclesiastique soient imposée comme les notre sans distinction sans même privilege.

3 que nos malheureuses campagnes soient delivrées de deux grand fleaux le gibier et les pigeons sy la premiere detruit nos recolte l'autre arache de la terre les semances que nous luy avons confiées et detruissent toutes nos esperences les collombiers sont trest comun et trest peuplées

4 Supression de toutes nos banalités de presoir four aquir du pain et banalité de moulin dans les année que nous reçoitons bien des pommes les presurage nous empaiche raport a sa banalité de jouir du bien que dieu nous a donné par linpossibilité ou nous met de braser nos fruits dans le temps convenable avant la gelée nous venons d'en faire la triste experience de ce malheur auquel nous ne pouvant nous soustraire sans nous expose a toute rigueur de la loy et en outre que nous soions dechargée d'un boiseau d'avoine ataché a la banallité.

5 le droit de fouage au profit du seigneur soit suprimé comme n'apartenant que les jurés comme priseur donc les fonsctions sont jenerallement pour trest nuisible au mineur que toutes ces chosse soient suprimées.

6 nos rues ne trouvent par les ravins defoncées et causant un grand degats dans l'étandue de la paroisse les habitants demandent que les atailleurs de charité soient emploées a y remedier et a les prevenir par la suite.

7 pour terminer nos plaintes de maitre le comble a nos desirs nous demandons et nous osons attendre de la bonté du roy et de la sagesse d'un ministre vraimeant amy du peuple que les tailles vingtieme et capitations soient suprimés et convertir en un seul impts dont la perception fait non seulement non plus egal mais aussy moins depandieux et que l'aneantissement d'une feuille d'aitre intermediaire nous lesse la douce persuasion que notre faible portion dans les contributions generale arrive tout entiere au pied dû Saint trone avec plus de facilité que nous.

fait et areté ce jourd'hui vingt neuf mars mil sept cent quatre vingt neuf

¹ sollicitude